



Syrie : Le combat du siècle dernier se répète aujourd'hui

Par [Nasser Kandil](#)

Mondialisation.ca, 18 avril 2021

al-binaa.com

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Histoire et Géopolitique](#)

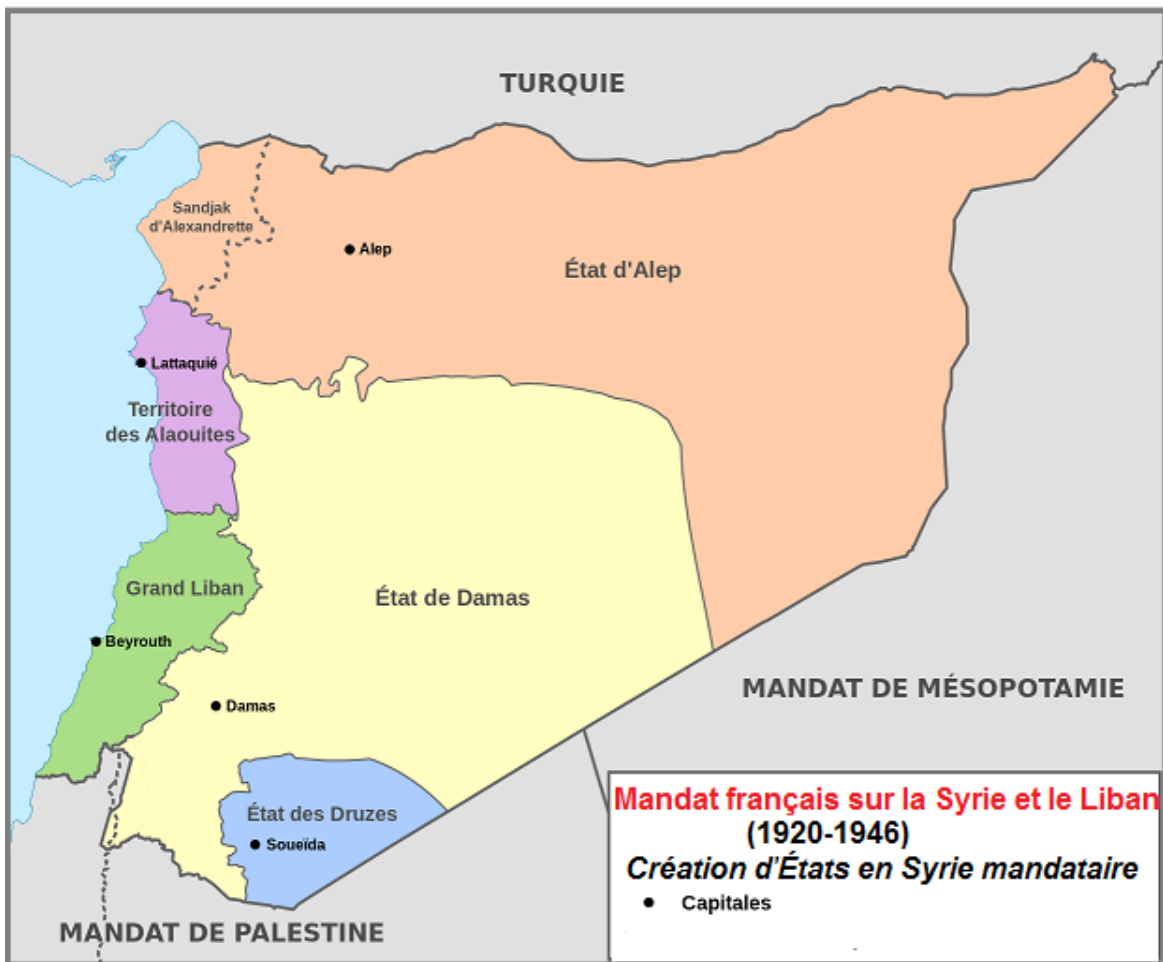
Analyses: [SYRIE](#)

Nombreux sont ceux qui croient que le processus ayant mené vers l'indépendance et l'évacuation des Forces armées françaises du Liban et de la Syrie en 1946 fut identique, tout comme ils pensent que le processus mandataire fut le même dans les deux cas.

C'est pourquoi ils ne prêtent pas attention au fait que les Libanais fêtent leur indépendance le 22 novembre, en mémoire de ce jour de 1943 où les autorités d'occupation françaises, ayant libéré le Président Béchara al-Khoury et le Premier ministre Riad al-Solh, ont annoncé avoir accepté l'indépendance du Liban. De ce fait, le 31 décembre 1946, date de l'évacuation des Forces d'occupation française du Liban tend à s'effacer de l'histoire libanaise, tandis que les Syriens célèbrent leur indépendance nationale le 17 avril, date de l'évacuation de l'armée française de leur territoire en 1946, et tendent à effacer de leur histoire la date de la reconnaissance française de l'indépendance de la Syrie le 14 mars 1936 [La France avait signé en 1936 des traités d'indépendance avec la Syrie et le Liban mais n'avait pas ratifié ces traités; Ndt].

Une notable différence de ce même mandat sur le Liban et la Syrie réside dans l'unification du Liban concomitante de la partition de la Syrie ; la création du « Grand Liban » le 1er septembre 1920 -par annexion du Mont Liban et de quatre wilayas- ayant été proclamée le même jour que la partition de la Syrie en plusieurs États par des arrêtés du général Henri Gouraud, le représentant de l'autorité française mandataire sur la Syrie.

Par conséquent, le jour du centenaire du Grand Liban, célébré dernièrement en tant que fête nationale commémorant la naissance d'un nouveau Liban politique, est un jour noir pour les Syriens. En effet, il remémore la partition de la Syrie selon les désignations adoptées dans les arrêtés du général Gouraud : l'État de Damas, l'État d'Alep, l'État des Alaouites, l'État des Druzes, en plus de l'État du Grand Liban. Et ce, sans oublier le Sandjak d'Alexandrette offert plus tard à la Turquie par les accords de Lausanne et les accords de Sèvres.



Le Liban s'est donc constitué par l'union de cinq wilayas [sorte de gouvernorats sortis de la tutelle ottomane sur la Syrie pour se retrouver sous le mandat français ; Ndt], tandis que la Syrie s'est retrouvée divisée en cinq États. Et tout comme le Liban a dû endurer les affres de la naissance d'une unité nationale en dépit des désaccords de ses différentes composantes quant à l'occupation française et à l'annonce de la création du Grand Liban, les Syriens ont dû concrétiser leur volonté commune de lutte contre l'occupation française pour que renaisse la Syrie unifiée, un objectif atteint par la force de leur résistance le 17 avril 1946.

Certes, un cadre politique pour la réunification de la Syrie figurait dans le traité de 1936 par lequel la France reconnaissait l'unité de la Syrie après d'âpres négociations menées par MM. Farés al-Khoury, Jamil Mardam et Saadallah al-Jabri, une révolution armée ayant duré plus de quinze ans, ainsi qu'une désobéissance civile couronnée par une grève de 60 jours sur tout le territoire syrien.

Quinze ans de confrontation durant lesquels plus de quatre mille martyrs sont tombés ; notamment, le martyr consenti du ministre syrien de la Défense et de ses partisans au cours de la Bataille de Mayssaloun, le 24 juillet 1920, les martyrs du bombardement aérien de Damas en 1925, bien avant le bombardement du Parlement syrien lors de ce qui a été désigné par le « massacre de Damas » en 1945.



Youssef al-Azmeh
1884 - 24 juillet 1920

Les Libanais ont fini par former un cadre politique favorable à l'unité du Grand Liban tel qu'il a été conçu par l'occupant français et sous son mandat, grâce à l'infléchissement des quatre gouvernorats ayant refusé de rejoindre le nouveau Liban lors de la Révolution syrienne de 1920. Dès lors, le Liban a pu entamer une voie politique au cours de laquelle la résistance a progressivement disparu, notamment après l'exécution de l'un de ses dirigeants, Adham Khanjar, en 1922 et la mort de son compagnon, Sadeq al-Hamza, en 1926.

En revanche, les Syriens ont dû consolider leur résistance à l'occupation française par une confrontation ouverte politique, populaire et militaire. Un projet mis à exécution par nombre de résistants mémorables issus de tous les gouvernorats syriens, parmi lesquels MM. Abd al-Rahman Chahbandar, Sultan Pacha al-Atrach, Ibrahim Hanano, Saleh al-Ali et Fawzi al-Qawuqji qui se sont battus afin d'obliger l'occupant à reconnaître l'unité et l'indépendance de la Syrie ; la résistance populaire armée demeurant le facteur majeur et décisif de la lutte nationale jusqu'à l'évacuation des Forces armées françaises le 17 avril 1946.

Ce que certains refusent de voir est qu'aujourd'hui les combats pour l'unité territoriale et l'évacuation des forces d'occupation étrangères ne sont pas si différents de ce que les Syriens ont vécu par le passé.

En effet, le spectacle de ceux qui ont enfourché la vague de l'occupation et de la division au siècle dernier sous les slogans de la liberté, du libéralisme et du confessionnalisme se répète aujourd'hui. La volonté inébranlable de l'État syrien d'instituer par le passé un cadre politique et constitutionnel renforçant l'adhésion de ses citoyens à l'indépendance et à l'unité territoriale se répète aujourd'hui. Tout comme l'exigence des Syriens d'évacuer les forces d'occupation étrangères ainsi que leur refus de la dislocation de leur territoire hier, se répètent aujourd'hui.

C'est pourquoi ils envisagent les prochaines élections présidentielles [*] sous le seul angle de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la Syrie, la réélection du président Bachar al-Assad étant devenu pour nombre de Syriens le symbole de leur combat d'aujourd'hui. C'est dans cet esprit qu'ils ont célébré leur Fête de l'Indépendance et, plus précisément, leur Fête de l'Évacuation des forces d'occupation ce 17 avril 2021.

Source : Al-Binaa (Liban)

<https://www.al-binaa.com/archives/295383>

Traduit de l'arabe par Mouna Alno-Nakhal pour Mondialisation.ca

[*] Le président du Parlement syrien a annoncé les dates des élections présidentielles : le 20 mai 2021 pour les Syriens résidant à l'étranger ; le 26 mai pour les Syriens résidant en Syrie.

<https://sana.sy/fr/?p=219418>

Nasser Kandil est un homme politique libanais, ancien député et Rédacteur en chef du quotidien libanais « Al-Binaa »

La source originale de cet article est al-binaa.com

Copyright © [Nasser Kandil](#), al-binaa.com, 2021

Articles Par : **[Nasser Kandil](#)**

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca